



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION
N°2024-01

du 14 février 2023

(Approbation du PV du
CS du 06/12/2023)

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quatorze février à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAION
 Le 22 janvier 2024

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Parie-Philippe LUBET, Conseillère Métropolitain,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Grégoire CHAPUIS, Conseiller Départemental, Canton de Fleury les Aubrais,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest,
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent territorial DSAC Ouest,
- Madame Delphine COMTE, Responsable de la Paierie du Centre Val de Loire et Loiret

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE

9

NOMBRE de
PRESENTS

7

NOMBRE de
VOTANTS

7

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 6 décembre 2023 sans observation.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,

Comité Syndical du 6 Décembre 2023

Procès-verbal

Le Comité Syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 6 décembre 2023 à 14 H 30 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans 1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitain,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Madame Parie-Philippe LUBET, Conseillère Métropolitain,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest,
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent territorial DSAC Ouest,

Monsieur le Président GAURAT ouvre la séance par le premier point soumis à l'ordre du jour.

1) Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 mars 2023

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité syndical le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

2) Rapport n° 2 : Fusion de la Régie Taxes et Redevances et de la Régie Bar

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Par délibération du 3 mai 1991, le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur le principe de la création d'une régie de recettes taxes et redevances. La régie de recettes taxes et redevances a été instituée pour l'encaissement des redevances (atterrissage, balisage, passagers, stationnement, assistance, camping, location de locaux).

Par délibérations des 22 Juin et 9 Novembre 2001 le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur le principe de la création d'une régie de recettes bar. La régie de recettes bar a été instituée pour l'encaissement de diverses consommations et friandises suite au rachat d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie.

Afin de pouvoir bénéficier de moyens de paiement modernes sur la régie bar et de faciliter le suivi et le dégageant mensuel des recettes bars, il est préconisé une fusion de la régie taxes et redevances et de la régie bar, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il convient maintenant d'approuver l'acte de fusion de ces deux régies.

Vous trouverez en annexe, ce document sur lequel je vous demande de bien vouloir vous prononcer. L'assemblée approuve à l'unanimité le projet d'acte de fusion présenté.

3) Rapport n° 3 : Tarifs des taxes et redevances applicables en 2024.

Comme chaque année, le comité syndical se prononce sur les tarifs des taxes et redevances applicables à l'année à venir.

Au titre de 2024, le Président propose d'opérer une réévaluation tarifaire sur la plupart des tarifs de l'ordre de 5 %.

Cette augmentation a comme objectif d'atténuer le coût des charges du SMAEDAOL dû à l'augmentation des coûts de l'Energie et par répercussion les augmentations de prix de nos fournisseurs sans trop pénaliser l'utilisateur.

Par ailleurs il vous est proposé de poursuivre les ajustements significatifs opérés depuis 2022, sur des lignes tarifaires qui nécessitaient d'être revues à la hausse, principalement dû à la nécessité d'augmenter la qualité de service demandée par nos clients et l'autorité de surveillance (formations, contrôle des personnels et installations) qui engendrent des coûts importants pour le gestionnaire d'aéroport.

La nouvelle tarification proposée tient compte des ajustements suivants :

- Certaines lignes tarifaires ne correspondant pas à la réalité du marché et du service rendu, il vous est proposé de poursuivre le rééquilibrage des tarifs opéré depuis 2022.
- Pas d'augmentation pour le bar, ni pour le distributeur de boissons.

Le Président informe les Membres du Comité Syndical, qu'une réunion s'est tenue avec le Comité de Direction de l'Aéroport pour étudier toutes les catégories de tarifs.

M. Martin demande si l'aire d'hébergement de l'aéroport participe à la taxe de séjour, le Directeur lui répond que cela fait plusieurs années que cette taxe est reversée à la CCL.

Monsieur VASSAL dit que les nouveaux tarifs seront communiqués à l'ensemble des utilisateurs de la plateforme, et qu'ils seront disponibles sur le site internet de l'aéroport, et affichés dans l'aérogare et disponibles sous forme de livret dans l'aérogare.

Les conditions générales de vente, les tarifs des taxes et redevances pour l'année 2024 sur la plate-forme aéronautique d'Orléans Loire-Valley, tels qu'ils figurent dans la plaquette tarifaire 2024 sont adoptés à l'unanimité.

4) Rapport n° 4 : Réforme de matériel : MITSUBICHI L 200 immatriculé 1735 XK 45

Pour répondre aux engagements des aéroports pour la sobriété énergétique et l'environnement, le SMAEDAOL s'est engagé en 2022 et a obtenu la certification ACA 2.

Une des pistes du programme pour baisser l'émission de CO2 est de remplacer au fur et à mesure les véhicules à moteur thermiques par des véhicules hybrides.

Dans cette démarche, le SMAEDAOL souhaite acquérir une voiture électrique neuve (un Renault KANGOO niveau vignette critère : 0) pour remplacer le L200 dont la 1^{ère} mise en circulation était le 27/02/2001 (niveau vignette critère : 4).

Le SMAEDAOL peut bénéficier d'une prime à la conversion pour ce véhicule, il doit donc être réformé et sorti de l'inventaire.

Libellé du bien	Année D'achat	Numéro D'inventaire
L200	27/02/2001	MAT2001061

La dépense du nouveau véhicule sera prélevée sur les crédits ouverts section d'investissement – compte 21 – immobilisations corporelles .

Monsieur le Président est autorisé à réformer le L200 immatriculé 1735 XK 45 à l'unanimité.

5) Rapport n° 5 : Projet de Décision Modificative n° 1 pour 2023

Le Président présente le projet de Décision Modificative n° 1 soumis à vos délibérations au cours de cette séance s'équilibre à la somme de 125 961,43 € et traduit le départ à la retraite de Monsieur le Directeur, qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 31/12/2023.

En accord avec Monsieur le Président du SMAEDAOL il a été convenu que Monsieur VASSAL résigne un contrat à durée indéterminée dès le 1^{er} janvier 2024. Monsieur VASSAL remplit les conditions pour bénéficier du dispositif de cumul emploi-retraite.

Monsieur le Président soumet au vote le projet de décision modificative n°1 pour 2023; celui-ci est adopté à l'unanimité.

6) Questions diverses

Monsieur le Président informe les Membres du Comité que des entretiens individuels ont été organisés avec tous les agents, les sujets abordés étaient divers et variés : le fonctionnement, les pistes d'amélioration envisageables, l'extrême polyvalence des agents est ressortie dans tous les entretiens ainsi que la convivialité de l'équipe.

Monsieur le Président explique la nécessité de recruter un pompier en 2024 pour remplacer celui parti en cours d'année 2023, et envisage le recrutement d'un pompier supplémentaire pour avoir les moyens de sécurité nécessaires au développement de la plateforme, puisque les vols d'affaires se développent. Monsieur le Président est conscient que ce recrutement supplémentaire impactera la masse salariale, mais pour avoir les moyens de se développer, les moyens de sécurité doivent être au rendez-vous. La demande de subvention auprès du Conseil Départemental va donc tenir compte de ces éléments, et des dépenses imposées par la réglementation dans le cadre des exigences essentielles.

Monsieur Vassal explique que l'aéroport va être audité en 2024, la classification de l'aéroport dépend des résultats de cet audit.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une étude va être lancée par Loiret Energie sur le potentiel « photovoltaïque » de l'aéroport, qui permettra de déterminer les zones qui pourraient être dédiées à ce projet en respectant la réglementation aéronautique et en prenant en compte les paramètres permettant aux associations présentes sur le site d'exercer leurs activités en toute sécurité.

Monsieur Vassal espère atteindre le niveau 3 de l'ACA en 2024, pour le moment l'aéroport a le niveau 2, la problématique sera de récupérer toutes les données nécessaires auprès des associations.

Monsieur Gobinet pense que la CCI pourrait communiquer sur l'aéroport, qui est une très belle infrastructure, il suggère un article dans la revue Talent, un petit reportage.

Madame Galzin revient sur la demande de subvention du CD45 et dit qu'il serait appréciable que les autres partenaires du Syndicat augmentent également le montant de leur participation.

Monsieur Gobinet demande avec quel opérateur fonctionne les bornes de recharge de véhicules électriques, Monsieur VASSAL lui indique que c'est Freshmile.

Monsieur VASSAL rappelle que le CHRO est devenu CHU, ce qui devrait apporter des mouvements supplémentaires, et passer d'environ 48 à une centaine.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 15h15

Le Président du Syndicat Mixte



Hervé GAURAT